



Quelle somme pour les dommages et intérêts??

Par **chachou**, le **16/11/2008** à **16:33**

Je me suis fait agresser dans la nuit du 17 février 2007.
Mes agresseurs (2 majeurs et un mineur qui sont en cas de récidive) vont être jugés en Décembre, j'ai l'intention de me porter partie civile mais j'aurais besoin de savoir combien je pourrais demander en dommages et intérêts.
Sachant que j'ai subi:
- vol d'un téléphone portabl
- vol de 50 euros en billett
- coups de points au visag
- jetée par terr
- plusieurs coups de pieds dans le dos et sur la tête
- menaces de viol avec attouchements dans le cou et sur les fesses
- menaces d'être emmenée dans la voiture de mes agresseurs.
Je suis allée porter plainte le soir même de l'agression, les faits sont notés. J'ai 2 témoins, mais cette déposition est la seule preuve écrite.
Quelqu'un peut-il m'aider pour la somme que je pourrais demander?

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008** à **17:35**

Nul, mieux que votre avocat, pourra vous conseiller car trop de paramètres entrent en ligne de compte. De plus, la constitution de partie civile aura plus de poids si elle est fomentée, dans les règles, par votre avocat.
Donc, prenez un avocat spécialisé en droit pénal. Voyez le greffe du tribunal qui vous en communiquera la liste.